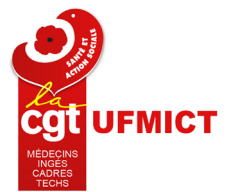


APPEL A LA MOBILISATION LE 13 NOVEMBRE 2013 A PARIS :



**9H30 devant le Ministère de la Santé
EN RÉGION : devant les ARS**



SAGES-FEMMES HOSPITALIÈRES, IL EST CRUCIAL DE FAIRE RECONNAITRE NOTRE TRAVAIL ET NOTRE QUALIFICATION DANS LE CADRE D'UN STATUT RÉNOVÉ DANS LA FPH

Rappel des faits :

En 2011, suite à de grandes manifestations, toutes les organisations de sages-femmes étaient reçues au ministère qui ouvrait, entre autres, la perspective de la création d'un statut spécifique des sages-femmes dans la Fonction Publique Hospitalière.

Les pourparlers, ralentis par la division qui existe dans nos rangs au sujet de la forme que peut prendre ce nouveau statut, ont été interrompus au moment du changement de gouvernement, n'ouvrant aucune négociation avec les partenaires sociaux.

Depuis, ces derniers n'ont eu de cesse de relancer le nouveau ministre pour obtenir l'ouverture de négociations, tant sur les salaires que sur la rénovation profonde du statut des sages-femmes de la Fonction publique.

Suite à la mobilisation du 22 mai 2013, l'intersyndicale (CGT-FO-UNSA-UNSSF) a obtenu du ministère l'ouverture de négociation salariale en date du **13 novembre 2013**.

Entre-temps, un fort mouvement de protestation est né d'un ras le bol général de la profession, plus que d'une revendication pro PH de la part des SF hospitalières. Ce n'est pas un statut de praticien hospitalier que réclament les sages femmes mais une reconnaissance de leur qualification, une revalorisation de leur salaire et une amélioration de leurs conditions de travail.

Pourquoi est-il important d'être mobilisé-e-s dans l'unité le 13 novembre ?

Les conditions de travail dans les maternités se dégradent de plus en plus suite aux fusions et aux fermetures des maternités qui ont engendré des suppressions massives de postes... Cela a provoqué l'apparition du chômage chez les jeunes diplômés et une généralisation des contrats précaires pour pallier le manque criant de personnel (CDD, intérim, vacations...).

Au delà du manque de personnel et des fermetures de lits, nous ne voyons aucune reconnaissance des responsabilités qui incombent à notre profession. Et en premier lieu au travers de notre salaire !

La CGT revendique un salaire correspondant à nos responsabilités et à notre niveau d'étude. Pour comparaison, un ingénieur chef de la Fonction Publique Hospitalière (bac+5) gagne environ 1000 euros de plus qu'une sage-femme.

Mais le salaire ce n'est pas tout !

La délégation CGT qui participera aux négociations le 13 novembre demandera l'ouverture d'un calendrier de négociations sur les revendications de la plateforme de 2010, avec entre autres :

- ▶ La création d'un statut médical de sage-femme dans la Fonction Publique Hospitalière,
- ▶ La création d'unités de grossesses et d'accouchements physiologiques dans les maternités sous la responsabilité médicale pleine, entière et exclusive des sages-femmes,
- ▶ Une augmentation significative des effectifs des sages-femmes hospitalières par la révision des décrets de périnatalité qui fixent un nombre nettement insuffisant de sages-femmes dans les maternités.

Nous ne voulons pas d'un sous-statut PH qui ne réglerait en rien le problème de l'indépendance professionnelle des sages-femmes.

Les sages-femmes se mobilisent depuis de nombreuses années. La colère est légitime et profonde. Le ministère doit maintenant prendre des décisions fortes : revaloriser notre salaire et reconnaître les sages-femmes comme profession médicale en créant une filière et un statut spécifique dans la Fonction Publique.